



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

28/08/2023

L'an deux mil vingt trois
Le dix- sept octobre à dix- neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange– LE
LIBOUX Edith – JUIF Agnès- KACZMAREK Marie-Thérèse – GIRAUDON
Julie - BODIN Marie - BONNIN Christine – PORTIER Sergiane
M MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 10
votants : 14

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
M ANDRIAU Alain a donné pouvoir à M MALASSENET Bruno
M DENIZOT Alain a donné pouvoir à Mme Agnès JUIF
M GIBAULT Stéphane a donné pouvoir à Mme KACZMAREK Marie-Thérèse
MM BISSONNIER Patrice et GABILLAT Eric

Non Excusé : M LECAS Medhy

M MALASSENET Bruno a été élu secrétaire de séance

DEL-2023-33 : Modalités de location de l'appartement de fonction à la Résidence Sully

Suite au départ du locataire, au vu de l'état des lieux sortant établi en date du 17 Juillet 2023 et du fait que le logement n'a jamais été rénové, il convient de réaliser des travaux de rénovation : papier peint, peinture, changement de sol. Des devis sont en cours. Le Conseil d'Administration donne pouvoir à Madame DULUC pour choisir les entreprises et engager les travaux rapidement. Madame DULUC demande à l'assemblée de se positionner sur le montant du loyer qui sera exigé au futur locataire. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité un loyer d'un montant de 480€ ainsi que le versement d'un mois de caution.

ORVAL, le 18 Octobre 2023
Le Secrétaire de séance

Bruno MALASSENET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 23 Octobre 2023

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC